



## PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Convoqué le 20 juin 2024, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'Atome à Alès le jeudi 27 juin 2024 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

**Monsieur le Président** invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, **Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

**ÉTAIENT PRÉSENTS (56)** : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Joseph BARBA, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Fabien FIARD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Guy MANIFACIER, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Jean-Michel BUREL, Adrien CHAPON, Marc SASSO, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Roch VARIN D'AINVELLE, Firmin PEYRIC, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Georges RIBOT, Ludovic MOURGUES, Roseline BOUSSAC

**POUVOIRS (11)** : Aimé CAVAILLE pouvoir à Nicolas PERCHOC, Christophe BOUGAREL pouvoir à Frédéric GRAS, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Sylvain ANDRE pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Hélène BON pouvoir à Philippe RIBOT, Jérôme VIC pouvoir à Johanna HUGUET, François SELLE pouvoir à Christophe RIVENQ, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Sébastien MAGNY pouvoir à Ludovic MOURGUES, Jean-Noël PUDDU pouvoir à Jack VERRIEZ

**ABSENTS EXCUSÉS (09)** : Michel RUAS, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Jean-Luc GIBELIN, David GUIRAUD, Didier SALLES, Henri CROS, Patrick JULLIAN, Bruno BIONDINI

**Monsieur le Président** indique que le quorum est atteint.

**Monsieur Firmin PEYRIC**, **membre du Bureau de Communauté représentant la commune d'Aujac**, est élu secrétaire de séance.

### I - ASSEMBLÉES

#### Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 10 avril 2024

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

# DGA RESSOURCES

## II - STRATÉGIE FINANCIÈRE

### 1. Fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

**Monsieur le Président** propose d'octroyer les fonds de concours suivants :

#### **AUJAC**

##### **Réfection de la toiture du gîte communal « Le Mas Legal »**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 8 578 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 289 €**.

##### **Reconstruction d'un mur de soutènement, Hameau de Salveplane**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 11 750 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022\_05\_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **5 875 €**.

#### **BONNEVAUX**

##### **Mise en place climatisation réversible salle polyvalente**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 5 628 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **2 814 €**.

#### **BOUCOIRAN**

##### **Travaux de sécurisation traversée de Boucoiran**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 157 669,40 €.

Le montant des subventions s'élève à 38 219 €.

Conformément aux délibérations C2021\_06\_07 du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **9 041 €**.

#### **CRUVIERS-LASCOURS**

##### **-Aménagement paysager du nouveau Colombarium**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 5 433 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **2 716 €**.

## **-Réfection voirie**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 9 721,25 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 860 €**.

## **LE MARTINET**

### **Travaux de réhabilitation camping Aimé GIRAUD**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 42 500 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **20 000 €**.

## **LES MAGES**

### **Travaux de voirie (chemin du Roulet Haut et chemin de la Mathe)**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 34 665 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021\_06\_07 du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **6 282 €**.

## **LES PLANS**

### **Création d'une locomotive sur le square de la Gare**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 8 357,19 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 175 €**.

### **Remplacement de vitraux de l'Église St Martin**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 4 790 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **2 390 €**

## **PORTES**

### **Installation sanitaire place A. Deparcieux**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 33 710 €.

Le montant des subventions s'élève à 16 505 €.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **8 600 €**.

## **RIBAUTE LES TAVERNES**

### **Aménagement trottoirs avenue des Glycines**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 74 000 €.

Le montant des subventions s'élève à 24 000 €.

Conformément aux délibérations C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022\_05\_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **25 000 €**.

## **ROUSSON**

### **Travaux rénovation ancienne mairie**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 31 456,71 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **14 378 €**.

## **ST JEAN DU PIN**

### **Acquisition d'un tracteur**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 70 600 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021\_06\_07 du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **35 300 €**.

## **STE CECILE D'ANDORGE**

### **Rénovation toiture de l'église**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 110 500 €.

Le montant des subventions s'élève à 41 625 €.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022\_05\_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **30 000 €**.

## **THOIRAS**

### **Travaux voirie chemins communaux 2024**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 8 908 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024\_02\_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 454 €**.

**Monsieur le Président** informe qu'à partir de 2026 il n'y aura plus 72 communes dans l'Agglomération mais 71 avec la fusion des communes de Thoiras et Corbes qui ne formeront qu'une seule et belle commune.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2. Octroi de subventions 2024 aux associations

**Monsieur le Président** propose d'octroyer les subventions aux associations ou organismes suivants :

### Secteur Solidarités :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
Faire	40 000 €
Reseda	130 000 €
APMG	5 500 €
Avenir Jeunesse	60 000 €
Association CPTS La Cévenole	36 000 €
Solidarité Sénégal	7 000 €
<b>Total</b>	<b>278 500 €</b>

### Secteur Tourisme :

Association bénéficiaire	Montants accordés en 2024
Festival de l'itinérance, de la Randonnée et des Activités de pleine nature - FIRA	2 400 €
Les Amis du Musée du Mineur	2 000 €
Association Site remarquable du goût Figues de Vézénobres	5 000 €
Planète Terre (Festival de la Céramique d'Anduze)	3 200 €
Association Régordane	1 500 €
TAC train touristique de l'Andorge	5 000 €
Jardin Ethnobotanique de la Gardie	2 000 €
Association Stevenson	2 000 €
<b>Total</b>	<b>23 100 €</b>

### Secteur Ruralité

Associations bénéficiaires	Actions	Montants accordés en 2024 (euros)
Association GADEFT	Group d'aide au développement d'exploitation Ferroviaire Touristique	4 000 €

Associations bénéficiaires	Actions	Montants accordés en 2024 (euros)
<b>Axe PAT : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité</b>		
Association AMAP Le Panier Piniqne	Journée "Vivre nature à Saint Jean du Pin", sensibilisation des habitants aux enjeux du PAT	492 €
Centre social Le Kiosque	Jardins potager participatif : animation du jardin « autour du mieux manger, produits locaux, etc)	2 500 €

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants accordés en 2024 (euros)</b>
Fruits Oubliés et Biodiversité	Journée des jardins et de la nature : promouvoir agriculteurs-trices, producteurs-trices et pépiniéristes de la région ainsi qu'une alimentation saine et locale	2 500 €
Mouvement ATD Quart Monde Occitanie	Animation et déploiement d'un repas mensuel des locataires HLM de Cendras	1 000 €
FD CIVAM Du Gard	Conception livret de recettes des Défis Alimentation pour manger plus sain, plus bio plus local	3 988 €
ASSOC CSC L'Oustal	Animation des jardins partagés de Saint Jean du Gard : formation des usagers, temps de partage, concertation des habitants	1 873 €
ASSOCIATION AN.CA	Famille et alimentation : temps de partage	900 €
EPISOL ALES	Réalisation d'un défi alimentation positive pour le public de l'épicerie	3 250 €
Envie d'Environnement	Parcours éducation à l'alimentation pour l'ALSH Malataverne	1 000 €
MNE-RENE 30	Sensibilisation à des modes de cuisine « lowtech » (les cuistots solaires)	1 000 €
Vrac Attitude	Ateliers « zéro déchets » alimentation	2 000 €
<b>Axe PAT : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux</b>		
Centre Socio Culturel Lucie Aubrac	Alimentation durable et solidaire au sein du pôle écologie et mobilités solidaires : cagettes solidaires, évolution cantine scolaire, jardins partagés	3 500 €
Le Cabas de Saint Jean de Valérisclé	Création et développement de l'épicerie solidaire et participative	2 300 €
ASS Miels PROD Ruche de L'Occitanie	Organisation d'un événement grand public pour la promotion des miels d'Occitanie avec un focus sur l'IGP Miels de Cévennes, organisation du deuxième concours régional des miels, création mallette pédagogique apiculture	3 500 €
Association Site Remarquable du Goût – Figues de Vézénobres	Journée de la Figue 2024	4 500 €
<b>Axe PAT : Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins des territoires</b>		
Association Développement Emploi Agricole et Rural	Étude de lieux d'installation pour des porteurs de projets par l'appui sur des paysans aguerris	2 000 €
Terre de Liens	Animation foncière citoyenne à Sainte Croix de Caderle concernant la transmission d'une exploitation	1 500 €

Associations bénéficiaires	Actions	Montants accordés en 2024 (euros)
<b>Axe PAT : Rendre les pratiques agroécologiques dominantes</b>		
Centre de Séjours de Chausse Fondation de L'Armée du Salut	Développement du pastoralisme	2 500 €
<b>Axe PAT : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique</b>		
ASSO AGIR	Résilience alimentaire et sécurité civile : formation des élus, banquets locavores, conférence	4 000 €
<b>Total</b>		<b>44 303 €</b>

### Secteur Temps Libre

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
Olympique d'Alès en Cévennes	Si maintien en N2 75 000 € Si descente en N3 25 000 €
Les Gueules Rouges	3 000 €
<b>Total</b>	<b>28 000 €</b>

### Secteur Politique de la Ville :

CAO Alès		
Associations bénéficiaires	Intitulés des Actions	Montants accordés en 2024
Rencontre Amitié d'Ici et d'Ailleurs - RAIA	Convention Annuelle d'objectifs : -intervention en direction de l'ALSH -Animation du site de la piscine de Cauvel	16 000 €
<b>Total</b>		<b>16 000 €</b>

Cotisations	
Association bénéficiaire	Montants accordés en 2024
GIP – Animation du contrat de Ville Alès Agglomération	37 000 €
GIP - Projet de Réussite Éducative La Grand Combe	14 000 €
GIP – Animation du contrat de Ville de la Grand Combe	10 850 €
GIP – Animation du contrat de Ville d'Anduze	3 600 €
<b>Total</b>	<b>65 450 €</b>

Subventions – Hors contrat de ville	
Association bénéficiaire	Montants
Maison de l'emploi	90 000 €

<b>Subventions – Hors contrat de ville</b>	
<b>Association bénéficiaire</b>	<b>Montants</b>
MLJ – Mission Locale Jeunes d’Alès	150 000 €
Eurek’Alès Centre Culturel Scientifique – Médiation dans le domaine scientifique	33 000 €
<b>Total</b>	<b>273 000 €</b>

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire d’Alès</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
Adie	Promouvoir l’offre de financement d’accompagnement auprès des habitants des QPV	2 000 €
Age Tendre des CVN	Age Tendre des CVN	400 €
Alès Hand Ball	Handfit	500 €
Aquarelle Passion	Atelier d’aquarelle	1 000 €
Arc Avene	Culture et Patrimoine	500 €
Association de conseil en gestion aux associations	Améliorer l’impact et l’organisation des associations en QPV	1 000 €
Association de conseil en gestion aux associations	Dispositif Local d’Accompagnement	1 000 €
Association Gardoise Écrivain Solidaire	Écrivain Public	3 200 €
Avenir Jeunesse	Chantiers éducatifs	1 000 €
Ceregard	Plateforme linguistique du Gard	1 000 €
Cévennes Libres	Réduction de la fracture numérique. Accès à l’équipement informatique	500 €
CIBC Gard Lozère Hérault	Les Séniors et l’emploi	1 000 €
CIBC Gard Lozère Hérault	Femmes, emploi et territoire	500 €
CIDFF	Permanences juridiques d’accès aux droits	1 000 €
CIVIS	Ateliers de promotion de l’engagement citoyen, modules et parcours citoyen	1 000 €
CPIE du Gard	Faire’Tile	1 500 €
Cratère	Action spécifique inter-génération	500 €
Cratère	Échanges centre périphérie	2 000 €
Cratère	Quartier d’été	500 €
Face Gard	Mobilisation des entreprises pour l’emploi	1 000 €
Face Gard	Ouverture au monde de l’entreprise	1 500 €
Fle’connexion	Lecture de France, cours de français et d’alphabétisation pour les étrangers	500 €
Grille ouverte	Parole aux habitants	2 500 €
Jazzoparc	Jazzoparc 2024 : construire, animer et faire grandir un festival de musique avec les habitants	5 000 €
L’Emeraude	Santé-vous bien : objectif Top Culture	500 €



<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire d'Alès</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
L'étoile cévenole	Ateliers de découverte de l'astronomie	4 000 €
La Clède	Susciter l'esprit critique des jeunes autour du vivre ensemble	1 000 €
La Clède	Ateliers socio linguistiques et ateliers citoyenneté	3 000 €
Le Chant des Possibles	On vient vous ehanter Karavoice Kariol	1 000 €
Le Kiosque	Co-construire et accompagner les jeunes dans la construction de leur séjour d'été	500 €
Ecole des arts du cirque d'Alès – Le Salto	Parcours loisirs au Salto	1 500 €
Les Clés de la Réussite	La Valeur de la République	1 000 €
Les Clés de la Réussite	Comprendre pour réussir sa scolarité	1 000 €
Meltingphot Alès Cévennes	Stage « de la terre à l'assiette »	1 000 €
Meltingphot Alès Cévennes	Je Filme mon futur Métier	2 000 €
Melting Pop	Musique et SLAM : célébrer la diversité des voix	500 €
Mille et Une Mémoires	Bivouac en Cévennes	500 €
Motricité pour bébé	Ateliers parents/bambins	800 €
Muzicologik	Le car podium MZK de l'été / Faites le show	3 000 €
Muzicologik	Mobil Studio Arena	2 000 €
Office municipal des sports de la ville d'Alès	Bouge ton corps à Tamaris	1 000 €
Part Appui Action Citoyen Territoire	Atelier aide aux devoirs	3 000 €
Part Appui Action Citoyen Territoire	Atelier sportif	1 000 €
Planning Familial 30	Sensibilisation en santé sexuelle et lutte contre la précarité mensuelle	500 €
Plie Cévenol	En route pour l'emploi	2 000 €
Prép'Avenirorganisme de formation professionnelle et continue	Plateforme de préparation à l'accès aux concours	1 000 €
Punch Insertion Cévenol	Tous à vos gants	2 000 €
Punch Insertion Cévenol	Initiation, découverte et pratique du kickboxing	2 000 €
Racine de terriens	Secret de nature	500 €
Racine de terriens	Jardins à mémoire	1 000 €
Raison de Plus	Accompagnement renforcé individuel et collectif vers et dans l'emploi	1 500 €
Raison de Plus	Fonds de participation des habitants	3 600 €
Reseda	Animation de l'Atelier Santé Ville et Fonds de Participation Santé	1 500 €
Rugby Club Cévenol	Rugby quartiers et mixité	2 000 €
SAM (Sésames)	Accompagnement à la scolarité	500 €

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire d'Alès</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
SAM (Sésames)	Soirée Ados	500 €
SAM (Sésames)	Séjours Ados	500 €
SAM (Sésames)	Actions éducatives sociales et culturelles	1 000 €
Solidarnet	Faciliter l'accès et les usages du numérique	1 000 €
Tennis Club Alésien	Tennis pour tous et santé par le tennis	1 000 €
Théâtre de la Palabre	Mots et Impros	500 €
Total Art Work Animation	Mémoires des quartiers	2 000 €
Une Bulle dans les nuages	Vis mon handicap dans le sport	300 €
Voyages Culturels	Médiation autour du livre avec les citoyens des QPV	1 500 €
Voyages Culturels	Indélébile Projet BD sur le harcèlement scolaire	1 000 €
Voyages Culturels	Les Rencontres des Près	1 000 €
Zazplinn Productions	Som Som	1 000 €
Zazplinn Productions	Harpy Project	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 300 €</b>

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire La Grand' Combe</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
ACHLES	La Deter : Ateliers de pratiques artistiques	1 500 €
APSBC -MSP Simone Veil	Lieu d'accueil parents enfants-familles	500 €
APSBC -MSP Simone Veil	Prévention et promotion de la santé	500 €
Association Les Lendemain	Culture à la Berline	1 300 €
Avenir Jeunesse	Chantiers éducatifs La Grand Combe	1 000 €
BD aux portes des Cévennes	Promouvoir la culture à travers la bande dessinée	1 000 €
Boxing Club Lous Pelous	La boxe, un sport qui inculque des valeurs de respect, de discipline et de dépassement de soi	2 100 €
Cabaret ans CO	Cabaret de Champclauson	1 000 €
CDAD	Point justice à la Grand Combe	500 €
Centre Social Municipal	La pratique de la natation, un besoin pour les grand'combiens	500 €
Centre Social Municipal	100 % Inclusion Féminine	2 500 €
Centre Social Municipal	Le mieux vivre ensemble	1 500 €
Centre Social Municipal	La Femme, une place importante dans la société	500 €
Centre Social Municipal	Conseil municipal des enfants et des jeunes	500 €
Centre Social Municipal	Les Ateliers de Psychomotricité	1 000 €
Centre Social Municipal	Job meet up 4	3 000 €

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire La Grand' Combe</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
Centre Social Municipal	Ensemble pour réussir et s'émanciper	1 000 €
Cévennes Libres	Réduction de la fracture numérique	500 €
Compagnie 1057 Roses	Pratiques artistiques partagées	500 €
Escapons nous	Course d'orientation-Chasse au trésor dans la ville	500 €
Escapons nous	Projet Couture	750 €
Le Cratère	Échange centre périphérie	500 €
Les Clés de la Réussite	Les Valeurs de la République	500 €
Loisirs et Partage	Loisirs et Partage	500 €
Réséda	Animation de l'ASV et FPS	800 €
SEP	Eco'Logo Toit et son médiateur social	4 000 €
Shotokan Karaté Do Grand'Combien	Accompagnement de la jeunesse à travers le sport	750 €
Soleil Dansant	Danser pour aller vers l'émancipation par le lien social et la culture	500 €
Spart'Alès Armwrestling	Championnat International AAL	1 000 €
Stade Sainte Barbe	Activité football	1 500 €
Stade Sainte Barbe	Vivre ensemble	3 000 €
TEDAC	Chantiers Découverte du monde professionnel	1 000 €
Total Art Work Animation	Alors, c'est quoi l'histoire ?	800 €
<b>TOTAL LA GRAND COMBE</b>		<b>37 000 €</b>

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire d'Anduze</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
Le langage des papillons	Soutien scolaire	250 €
Chez Félix	Actions de prévention auprès des jeunes lors des soirées festives	750 €
ANCA	Graine de sens	800 €
Diptyk	Les rendez vous de la médiathèque	300 €
Sème ses mots	Cercles des contereuses	500 €
Le langage des papillons	Ateliers cinématographiques et éducation à l'image	500 €
Les arts des lézards	Coro Zingaro	500 €
Oncore	Atelier cirque et anglais	500 €
Arts vivants en Cévennes	Anduze à l'envers / La rue est à vous	1 000 €
Chez Félix	Félixou – Le festival des enfants	300 €
Les arts des lézards	Cabaret nomade	300 €
Le langage des papillons	Développer le lien social et retrouver son pouvoir d'agir au sein de la collectivité	1 000 €

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération - Territoire d'Anduze</b>		
<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
La Clède	Le réseau d'échanges, Réciproques de savoirs	500 €
Les petits débrouillards	Les sciences dans mon quartier	500 €
E-Mouvant	Ateliers de danse parents/enfants	500 €
La Clède	E-administration	500 €
Vrac'Attitude	Sensibilisation à sa santé et son environnement	500 €
Compagnons Bâisseurs Occitanie	Journée de l'habitat	500 €
La Clède	Horizon : accompagnement vers l'emploi	500 €
<b>TOTAL ANDUZE</b>		<b>10 200 €</b>

<b>Subventions Contrat de Ville Alès Agglomération – Territoire de Veille Active</b>			
<b>Communes</b>	<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Intitulés des Actions</b>	<b>Montants</b>
<b>Cendras</b>	Centre socio culturel Lucie Aubrac	Atelier vélo	1 500 €
	Centre socio culturel Lucie Aubrac	Le festival du Galeizon	1 000 €
	Les jardins du Galeizon	Animation d'un jardin de semences et d'un groupe de producteurs	500 €
	Association sportive Cendras	Tournoi de l'Amitié 2024	500 €
<b>Saint Julien les Rosiers</b>	Centre social Le Kiosque	Printemps des familles	1 000 €
	Association Solidarité Sénégal	Sénégal 2024	2 500 €
<b>Saint Christol lez Alès</b>	Savate St Christol	Stages féminins sur les agressions dans la vie courante	500 €
	Ka Danse	Danse, créations, découverte	1 000 €
	Savate St Christol	Ecole de sport	1 000 €
	Les Polymusicales	26 ème Festival des Mômes	1 000 €
<b>Rousson</b>	Avenir Sportif Roussonais	Développement du club et insertion des jeunes par le football	3 000 €
	All Style	Festival des cultures urbaines	500 €
<b>Saint Martin de Valgalgues</b>	Le Kiosque Centre Social	Camont en Fête	1 500 €
	Saint Martin Solidaire	Vacances pour tous	1 000 €
	Sporting Club Saint Martin de Valgalgues	Tournoi sur 3 jours	1 000 €
<b>Salindres</b>	Centre Social La Cour des Miracles	Aller vers les publics juvéniles	2 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 €</b>

**Votants : 66**

**Pour : 66 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Liliane ALLEMAND ne prend pas part au vote**

### 3. Subventions 2024 - modification partielle de la délibération B2024\_02\_01 du 10 avril 2024

Deux erreurs nominatives se sont insérées dans la liste des aides 2024 sur les secteurs économique et ruralité : l'association Gal Cévennes devient Association Leader en cévennes au fil de l'eau et le CFA Alès devient Association Purple Campus.

**Monsieur le Président** propose de modifier partiellement la délibération B2024\_02\_01 en remplaçant ces deux noms sans modifier les montants.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### 4. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2022\_05\_02 du Bureau de Communauté du 7 décembre 2022 concernant la commune de St Jean du Gard

Un fonds de concours été octroyé à la commune de St Jean du Gard le 7 décembre 2022 à hauteur de 26 500 € pour l'opération de réfection des toitures au 171 Grand'Rue et 4 rue Robiac.

**Monsieur le Président** propose d'annuler ce fonds de concours à la demande de la commune et de réintégrer le montant dans le fonds de concours d'investissement 2021-2022.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### III - HABITAT ET LOGEMENT

#### 5. Avenant n° 3 au Lot N°1 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Habiter Mieux 2019-2022

Le dispositif du PIG « Mieux Habiter et Mieux Louer », incluant un accompagnement effectué par un bureau d'étude spécialisé, permet le traitement individualisé des objectifs de résorption de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien d'une offre locative à loyers maîtrisés, le maintien à domicile des personnes en situation de vieillissement ou d'handicap, ainsi que la résorption de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat indigne. Les conventions de ce programme sont arrivées à échéance le 2 septembre 2022 et ont été prolongées par voie d'avenant à deux reprises jusqu'au 30 juin 2024.

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat fait évoluer ses modalités de financement et de contractualisation avec les maîtres d'ouvrages des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. La nouvelle contractualisation, dite "Pacte territorial France Rénov", prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Monsieur le Président** propose d'approuver l'avenant n°3 au lot n°1 du PIG « Mieux Habiter – Mieux Louer – Habiter mieux » autorisant la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 6. Avenant n° 3 au Lot N°2 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Lutte contre l'Habitat Indigne 2019-2022

Le dispositif du PIG « Mieux Habiter et Mieux Louer », incluant un accompagnement effectué par un bureau d'étude spécialisé, permet le traitement individualisé des objectifs de résorption de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien d'une offre locative à loyers maîtrisés, le maintien à domicile des personnes en situation de vieillissement ou d'handicap, ainsi que la résorption de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat indigne. Les conventions de ce programme sont arrivées à échéance le 2 septembre 2022 et ont été prolongées par voie d'avenant à deux reprises jusqu'au 30 juin 2024.

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat fait évoluer ses modalités de financement et de contractualisation avec les maîtres d'ouvrages des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. La nouvelle contractualisation, dite "Pacte territorial France Rénov", prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Monsieur le Président** propose d'approuver l'avenant n°3 au lot n°2 du PIG « Mieux Habiter – Mieux Louer – Lutte contre l'habitat indigne » autorisant la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°32 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 16 400 € pour 1 bénéficiaire (1 opération).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°32					
N°	Opérateur	Adresse Opérateur	Désignation Projet	Montant Subvention	Nature
211	Commune de Saint Christol les Alès	41 Rue des Marmousets 30380 Saint Christol lez Alès	2 Logements Communaux 431 Avenue Jean Moulin 30380 Saint Christol lez Alès	16 400,00 €	Solde
			2 PLAI		
<b>TOTAL</b>				<b>16 400,00 €</b>	

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°46 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 34 790 € pour 13 bénéficiaires (13 dossiers).

<b>Liste n°46 des bénéficiaires</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
1067	ROUQUETTE Fabien	500 €	HAB. MIEUX
1068	PANTEL GINESTET Lucile	2 260 €	FAÇADE
1069	BOUGON Annick	500 €	HAB. MIEUX
1070	COURTIEU Vanessa	500 €	HAB. MIEUX
1071	SDC Résidence Rédares Chez Cabinet Dousson Immobilier	25 800 €	FAÇADE
1072	SAIDJI Sabah	500 €	HAB. MIEUX
1073	PASCAL-GIBERT Marie-José	730 €	P.OCCUPANT
1074	DASSONVILLE Julien	500 €	HAB. MIEUX
1075	BERGES Sébastien	1 500 €	P.OCCUPANT
1076	MOLINA Sylvie	500 €	HAB. MIEUX
1077	OULTAF Ahcène	500 €	HAB. MIEUX
1078	TISSOT Thibault	500 €	HAB. MIEUX
1079	PELET Alain	500 €	HAB. MIEUX
<b>TOTAL</b>		<b>34 790 €</b>	

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°13 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la Libération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 7 481 € pour 2 bénéficiaires (3 dossiers).

<b>Liste n°13 des bénéficiaires</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
<b>30</b>	SAS TRIPLE A TAPROOM M.JASCHKE Joffrey	2000 €	<b>DEVANTURE OPAH RU</b>
<b>31</b>	PERRIN Virginie	3780 €	<b>FACADE OPAH RU</b>
<b>32</b>	PERRIN Virginie	1701 €	<b>FACADE OPAH RU</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 481 €</b>	

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°8 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 3 650 € pour 1 bénéficiaire (2 dossiers).

<b>Liste n°8 des bénéficiaires</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
<b>18</b>	GRELLET Gilles	2634 €	<b>FAÇADE OPAH RU ANDUZE</b>
<b>19</b>	GRELLET Gilles	1016 €	<b>FAÇADE OPAH RU ANDUZE</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3650 €</b>	

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**IV - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**11. Cession du centre équestre, 346 Route de Saint Paul La Coste à Cendras**

Alès Agglomération est propriétaire du centre équestre de Cendras, actuellement pris à bail par une locataire qui souhaite désormais l'acquérir.



Il a été convenu que la cession aurait lieu moyennant le prix de 350 000 €. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

**Monsieur le Président** propose d'autoriser la cession du centre équestre de Cendras.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **12. Cession à Action Logement des parcelles cadastrées section CN n°215-216-219-213p-217p-218p et 553p situées Faubourg du Soleil à Alès**

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU d'Alès notamment avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs.

L'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain prévoit plusieurs mises à disposition auprès du Groupe Action Logement, principal financeur de l'ANRU. L'une des mises à disposition consiste à céder un ensemble de parcelles d'une emprise totale de 1056 m<sup>2</sup> situé au Faubourg du Soleil à l'Euro Symbolique. Les références cadastrales concernées sont : CN n°580p, CN n°213p, CN n°219, CN n°218, CN217p, CN n°553p, CN n°216 et CN n°215.

La construction d'un bâtiment de 21 logements, dont le permis a été accepté le 26 mars 2024 est prévue. Les logements locatifs permettront de diversifier l'habitat du Faubourg et un local commercial de 60 m<sup>2</sup> occupera également une partie du rez-de-chaussée du bâtiment.

La surface cédée par Alès Agglomération est estimée à environ 1020 m<sup>2</sup>, l'autre partie étant détenue par la ville d'Alès. Un document d'arpentage est en cours de réalisation afin de déterminer la surface exacte concernée par cette cession.

La vente est consentie moyennant le prix de l'Euro Symbolique conformément aux dispositions prévues dans la convention et son avenant. Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la cession de ces parcelles.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13. Acquisition auprès de la SCI Guesde d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°421 3 avenue Jules Guesde à Alès**

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU d'Alès avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs. L'acquisition de nombreux immeubles est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

L'accès existant de la rue Fernand Pelloutier depuis le carrefour du Pont Vieux est supprimé pour la création d'un espace public. Un projet de construction privé d'un bâtiment de logements et commerces en rez-de-chaussée doit être réalisé en proue d'îlot. Le projet urbain prévoit un nouvel accès à la rue Fernand Pelloutier et la rue Danton depuis l'avenue Jules Guesde.

La SCI GUESDE est propriétaire de la parcelle cadastrée section CN n°421 d'une superficie de 1585 m<sup>2</sup>, et accepte de céder une partie de celle-ci pour permettre la connexion de la rue Danton à l'avenue Jules Guesde, il y a lieu d'en acquérir une partie d'environ 224 m<sup>2</sup>, la superficie exacte à acquérir sera déterminée par un document d'arpentage en cours.

France Domaines a évalué le foncier à 139 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 31 136 € à ajuster une fois le document d'arpentage réalisé. Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver acquisition d'une partie de cette parcelle.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**14. Cession à la SCI Guesde de la parcelle cadastrée section CN n°649, 9 rue Fernand Pelloutier commune d'Alès**

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs.

Un projet de construction privé d'un bâtiment de logements et commerces en rez-de-chaussée doit être réalisé en proue d'îlot. La parcelle cadastrée 9 rue Fernand Pelloutier section CN n°649, d'une superficie de 432 m<sup>2</sup>, propriété d'Alès Agglomération est nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette cession pour le prix de 60 000 € conformément à l'avis de France Domaine, à la SCI GUESDE. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**V - TOURISME**

**15. Demande de subventions « Aménagement de l'espace Accueil / boutique de la Maison de la figue »**

Inaugurée en juillet 2019, la Maison de la figue a besoin au bout de 5 ans de rafraîchir l'image de sa boutique, alors même que le personnel affecté à la Maison de la Figue s'est professionnalisé et que cet équipement croît en notoriété. Cet aménagement permettra d'agencer, d'optimiser l'espace mais surtout d'accroître la surface de vente de la boutique.

Le coût estimatif global du projet : 20 240 € HT

Plan de financement prévisionnel :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>% (±)</b>
CD30	8 500 €	42 %
<b><i>Sous total</i></b>	<b>8 500 €</b>	<b>42 %</b>
Alès Agglomération - <i>autofinancement</i>	11 740 €	58 %
<b>Total opération</b>	<b>20 240 €</b>	<b>100 %</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver ces demandes de subventions pour l'opération dont le coût estimatif global est de 20 240 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## VI - RURALITÉ

### 16. Fonds de concours pour le déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération

Les dépenses éligibles à ce fonds de concours sont :

- l'aménagement de jardins et poulaillers collectifs communaux (hors achats de terrain) ;
- les tables de tri des déchets en restauration collective pour les établissements dont la commune a la charge (écoles, EHPAD, ...) ;
- la création, les aménagements et équipements pour les épiceries, les commerces multiservices intégrant l'alimentaire et les restaurants communaux ;
- les collecteurs d'eau de pluie communaux ;
- les projets communaux de mise en valeur agricole et pastorale (hors achat de terrain) : petit matériel, remise en état de friches (travail sur sol), défrichage, clôture, ...

**Monsieur le Président** propose d'approuver les fonds de concours suivants : 16 dossiers ont été déposés et présentés dans la présente délibération pour un montant total de 150 000 €.

#### Anduze

**Travaux d'aménagement des jardins partagés : cabanons, composteurs, clôture, citerne, fourniture bois, ...**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 84 000,00 € TTC (70 000 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 14 000 €.**

#### Boisset-et-Gaujac

**Acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage du jardin potager de l'école et des haies fruitières communales**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 3 298,76 € TTC (2 748,97 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 1 374 €.**

#### Cendras

**Équipement pour la cantine scolaire (coupe-légumes, éplucheuses, balances, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 5 740,68 € TTC (4 783,90 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 2 391,95 €.**

#### Deaux

**Aménagement d'un jardin potager pédagogique à destination de l'école primaire : fourniture et travaux de mise en place (bâche, paillage, clôture, mélange terre, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 12 416, 00 € TTC (10 346,67 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 5 172 €.**

#### Euzet-les-Bains

**Acquisition et installation d'un espace drive composé de trois distributeurs automatiques alimentaires dans le cadre du projet global de la création d'un pôle multi-service (épicerie de proximité, café-salon de thé associatif, un restaurant, commerces, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 143 332,80 € TTC (119 444,00 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 30 000 €.**

#### La Grand'Combe

**Équipement pour la cantine scolaire (table élévatrice) et pour les jardins collectifs (récupérateur d'eau mural)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 925,99 € TTC (771,66 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 385,83 €.**

### Les Mages

**Travaux, aménagement, équipement pour la cantine scolaire (laveuse, mélangeur, bacs, étagères, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 10 122,00 € TTC (8 435,00 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 4 217,50 €.**

### Lézan

**Aménagement et équipement de la cantine scolaire : travaux et achat de matériel (lave-vaisselle, chariot, armoire, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 46 071,55 € TTC (38 392,96 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 19 196,48 €.**

### Martignargues

**Aménagement et équipement pour la cantine scolaire**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 7 270,80 € TTC (6 059,00 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 3 029,50 €.**

### Mons

**Équipement pour la cantine scolaire (table de tri) et plantation d'arbres fruitiers à l'école**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 13 015,80 € TTC (10 846,50 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 5 423,25 €.**

### Saint Jean de Valérisclé

**Aménagement de haies fruitières à l'école (clôture rigide et plantation d'arbres)**

**Achat matériel informatique pour mise à disposition de l'épicerie solidaire et participative.**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 1 836,17 € TTC (1 530,14 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 765 €.**

### Saint Jean du Gard

**Aménagement de jardins partagés pour des parcelles individuelles et des projets agricoles collectifs (irrigation, clôture) et équipement (abris, tonnelles, ...)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 76 440,00 € TTC (63 7000 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 30 000 €.**

### Saint Martin de Valgalgues

**Aménagement d'une ruche pédagogique au Centre ALSH Le Roucan (travaux dalle, enceinte et achat ruche et plantes mellifères)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 16 020,61 € TTC (13 350,51 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 5 580 €.**

### Saint Privat des Vieux

**Aménagement et équipement des 3 cantines scolaires en semi-self : chariots, présentoirs à couverts et à pain, chevalets de table, table de tri, station de ramassage des déchets mobile, ...**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 30 289,20 € TTC (25 241,00 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 12 620 €.**

### **Saint Sébastien d'Aigrefeuille**

**Aménagement d'un jardin pédagogique pour la promotion des techniques de jardinage en agroécologie : travaux et matériaux (citerne de récupération d'eau, pompe, clôture, aménagement chemin)**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 18 059,68 € TTC (15 049,73 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 5 844,49 €.**

### **Vézénobres**

**Aménagement de la cantine scolaire et travaux d'agrandissement du bâtiment.**

Conformément au plan de financement présenté par la commune, le projet s'élève à la somme de 135 889,20 € TTC (113 241,00 € HT). **Le montant du fonds de concours accordé pour cette opération est de 10 000 €.**

**Monsieur le Président** précise que l'enveloppe de 150 000 € votée a été distribuée en totalité pour ces fonds de concours, mais ceux qui ont des dossiers à déposer, comme c'est le cas pour la commune de Brignon, doivent les transmettre et s'il y a un désistement dans les dossiers visés ci-dessus, ils seront inscrits à la place. Il demande aux communes qui ne seraient pas en capacité de porter les projets prévus de se désister pour permettre à d'autres de bénéficier de ce fonds de concours.

Il rappelle que les montants ont été plafonnés à 30 000 € pour répondre à un plus grand nombre de demandes.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **17. Acquisition d'un terrain place du Colombier – parcelle section A n°590 à Génolhac pour la construction d'un bâtiment à usage mixte**

Le Bureau de Communauté a approuvé le 23 octobre 2023 la réalisation d'un bâtiment à usage mixte (cabinet médical et boutique de producteurs) sur la commune de Génolhac. Ce bâtiment entre le cadre d'un projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisites.

**Monsieur le Président** souhaite éclaircir quelques points sur ce dossier car il a entendu des rumeurs. Il a pris l'engagement de construire une MSP à Chamborigaud et un cabinet médical sur Génolhac et il va le faire. Par contre il n'est pas possible de mettre 1,2 million d'euros pour une maison de santé avec 2 médecins, cela n'a aucun sens. Une maison médicale avec toutes les salles nécessaires fait entre 200 et 300 m<sup>2</sup>, on devrait être à 400 ou 600 mille euros pour le coût construction, pas 1,2 million. Il faut également faire le travail pour trouver le médecin et le personnel médical qui vont s'y installer.

Pour la réalisation de ce projet, **Monsieur le Président** propose d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 110 m<sup>2</sup> située sur la Place de Colombier à Génolhac à l'euro symbolique.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VII - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 18. Acquisition auprès du GFA Lacroix de terrains cadastrés section BY n°1-2-3-4-5-7-8-9-10-12-13-14-15-16-17-19-20-27-28-29-30 et 31, commune de Saint Hilaire de Brethmas

Face aux besoins d'identifier du foncier potentiellement aménageable pour y développer des activités économiques, Alès Agglomération a l'opportunité d'acheter auprès du GFA Lacroix les terrains de l'ancienne friche agricole Cévennes Œufs situés sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Ce site pourrait être envisagé pour aménager à terme une ZAE à vocation industrielle. Cette propriété qui représente plus de 70 ha, en continuité de la zone industrielle de Pist 3 et 4, concerne les parcelles BY "1-2-3-4-5-7-8-9-10-12-13-14-15-16-17-19-20-27-28-29-30 et 31 d'une superficie de 719 569 m<sup>2</sup>.

L'estimation de France Domaines en date du 23 mai 2024 évalue l'ensemble foncier à 316 800 €.

**Monsieur le Président** rappelle qu'il s'agit de se positionner pour le rachat sans savoir s'il va être possible de le racheter car il y a un contentieux avec le crédit agricole et le GFA Lacroix. Il y a 70 hectares à récupérer, il y a également des bâtiments sur lesquels l'Agglomération va se positionner car ce sont des friches économiques et c'est un des seuls emplacements disponibles pour développer l'activité économique. Le rachat se fait au prix des domaines.

**Monsieur Christian TEISSIER, vice-président et maire de la commune de Méjannes les Alès**, rappelle qu'au contact tout proche de ces terrains il y a 8 000 m<sup>2</sup> de bâtiments à vocation économique et par les temps qui courent ce n'est pas rien. Le GFA Lacroix est en liquidation judiciaire et il pense qu'il faudra garder un œil sur la destinée de ces bâtiments.

**Monsieur le Président** est totalement d'accord et il rappelle que l'évaluation des domaines a été demandée sur ces bâtiments et le moment venu il proposera leur acquisition.

**Monsieur le Président** propose d'approuver l'acquisition de cet ensemble foncier auprès du GFA Lacroix au prix de l'estimation des domaines.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 19. Convention 2024-2028 pour le Campus connecté au sein du Campus Digit'Alès

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a lancé un nouvel appel à projet pour la mise en place de campus connectés dans les villes intégrant des QPV. Ces campus permettent pour des étudiants éloignés géographiquement d'un établissement d'enseignement supérieur ou empêchés de suivre des études à l'université, de disposer d'un tiers lieu de formation à distance proche de leur domicile. Ils peuvent ainsi suivre leurs parcours post bac à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par un tuteur.

Les Campus connectés sont des lieux d'apprentissage, portés par une collectivité territoriale, en relation avec la région académique et en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur, qui sera pour Alès Agglomération l'Université de Nîmes.

Les collectivités retenues bénéficient d'un soutien financier de 5 ans à hauteur de 300 000€ pour mettre en œuvre et faire vivre ce campus.

Compte tenu de l'offre de formations déjà existantes sur le campus Digit Alès et des capacités d'accueil adaptées, l'installation du campus connecté se fera au sein du Myriapole.

**Monsieur le Président** signale que la seule obligation pour l'Agglomération est de mettre un animateur dont le poste est en partie financé et propose d'approuver la convention pluriannuelle 2024-2028 pour la mise en œuvre du Campus Connecté.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA CADRE DE VIE

### VIII - INFRASTRUCTURES

#### **20. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Travaux de pose de comptages pour la sectorisation du réseau d'eau potable sur plusieurs communes d'Alès Agglomération**

Depuis plusieurs étés, des manques d'eau au niveau des ressources sont constatés sur les communes d'Anduze, Aujac, Branoux-Les-Taillades, Générargues, Mialet et Saint-Paul-la-Coste. Cette problématique est amenée à perdurer, voire à s'accroître.

Par ailleurs, les rendements ne sont pas satisfaisants sur Mialet, Saint-Paul-la-Coste et Aujac mais aussi sur Génolhac et les communes de l'ex-SIAEP Luech.

Créer des comptages supplémentaires sur réseau permettrait d'obtenir des secteurs de recherche de fuites plus aisés à surveiller par l'exploitant, de réagir plus rapidement en cas de fuites et d'augmenter ainsi les rendements.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Coût estimatif du projet de pose de comptages pour la sectorisation du réseau d'eau potable sur plusieurs communes de la Communauté Alès Agglomération : 284 625,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	162 520,88 € HT*	57,10 %
Conseil Départemental du Gard	65 179,12 € HT*	22,90 %
<b>Sous total HT</b>	<b>227 700,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
Alès Agglomération	56 925,00 € HT	20,00 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>284 625,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** rappelle que le 09 juillet aura lieu le deuxième séminaire Alès Aggl'Eau 2030 pour travailler sur les chiffres et leur demande de venir nombreux. Le 10 juillet le matin il y aura une rencontre informelle avec le directeur de la DDTM qui semble très intéressé par cette rencontre. Il n'y a pas de thème précis pour cette rencontre, l'idée est d'avoir un échange.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation des travaux de 17 points de comptage dont le coût prévisionnel s'élève à 284 625 € et de solliciter tous les financeurs potentiels.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **21. Travaux et procédures de régularisation à réaliser sur les ressources d'alimentation en eau potable - Commune d'Aujac**

La commune d'Aujac est alimentée par six ressources en eau différentes. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), réalisé en 2014, pointe la nécessité d'effectuer des aménagements sur trois de ces ressources possédant une déclaration d'utilité publique (DUP) afin de se conformer aux arrêtés en vigueur.

En outre, il est proposé de régulariser par l'ouverture d'un dossier d'enquête publique, en priorité, deux autres ressources ne bénéficiant pas de DUP.

Ces opérations peuvent être aidées financièrement car inscrites dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet des travaux et procédures de régularisation à réaliser sur les ressources d'alimentation en eau potable de la commune d'Aujac : 91 700,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	64 190,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	9 170,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>73 360,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	18 340,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>91 700,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver les dossiers d'aides financières et de lancer les études afin d'obtenir les déclarations d'utilité publique.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **22. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village - Commune de Thoiras**

La station d'épuration actuelle du centre village de la commune de Thoiras présente un dysfonctionnement important : le lit filtrant drainé est totalement colmaté et le rejet ne s'infiltre plus.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de réhabiliter, à court terme, l'intégralité des ouvrages de traitement.



Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village de la commune de Thoiras : 279 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	195 300,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	27 900,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>223 200,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	55 800,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>279 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village de la commune de Thoiras dont le coût prévisionnel s'élève à 279 000 €.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**23. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg - Commune de Saint Just et Vacquières**

La station d'épuration du centre bourg de la commune de Saint Just et Vacquières est vieillissante. Les ouvrages de traitement, de type lagunage naturel, sont saturés et présentent des performances épuratoires insuffisantes.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de construire, à court terme, une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg de la commune de Saint Just et Vacquières : 623 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	436 100,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	62 300,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>498 400,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	124 600,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>623 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg de la commune de Saint Just et Vacquières dont le coût prévisionnel s'élève à 623 000 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### **24. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Maruéjols les Bois - Commune de Saint Just et Vacquières**

La station d'épuration du hameau de Maruéjols les Bois, située sur la commune de Saint Just et Vacquières, est vieillissante. Les ouvrages de traitement, de type lagunage naturel, sont saturés et présentent des performances épuratoires insuffisantes.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de construire, à court terme, une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Maruéjols les Bois : 802 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	561 400,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	80 200,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>641 600,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	160 400,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>802 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Maruéjols les Bois, située sur la commune de Saint Just et Vacquières dont le coût prévisionnel s'élève à 802 000 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### **25. Renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin" (sous les RD 906 & RD 243) - Commune de La Vernarède**

Les conduites actuelles en Fonte Grise situées sous les RD 906 et RD 243 à La Vernarède sont vétustes et sujettes aux fuites.

Le renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin" concourra à améliorer le service public de l'eau potable en réduisant les fuites et en préservant la ressource en eau.

Ces travaux peuvent être aidés financièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental du Gard car inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin " (sous les RD 906 et RD 243) sur la commune de La Vernarède : 300 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	210 000,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	30 000,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	60 000,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver le renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Le Paulin sur la commune de La Vernarède dont le coût prévisionnel s'élève à 300 000 €.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**26. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Vallon et Rue de la Cantonade - Commune de Chamborigaud**

La commune de Chamborigaud présente un faible rendement, établi à 46,4 % en 2022 (source : RPQS 2022), avec une tendance qui semble être à la baisse sur 2023 d'après les plus récentes analyses de données. Le réseau d'eau potable y est globalement vétuste.

Le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Vallon et rue de la Cantonade permettra de réduire les nombreuses fuites observées sur ce secteur depuis plusieurs années, d'améliorer le rendement et ainsi de préserver la ressource en eau.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Coût estimatif du projet de renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Vallon et Rue de la Cantonade, sur la commune de Chamborigaud : 850 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	595 000,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	85 000,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>680 000,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	170 000,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver le renouvellement des réseaux d'eau potable rue du Vallon et rue de la Cantonade sur la commune de Chamborigaud dont le coût prévisionnel s'élève à 850 000 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**27. Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve - Commune de Génolhac**

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Génolhac repose sur la fiabilité de la ressource de l'Homol et sur le traitement associé de sa station de Maisonneuve.

Or, le captage de l'eau de surface sur le cours d'eau de l'Homol, au caractère torrentiel, pose régulièrement problème s'agissant de la qualité de l'eau à traiter lors des crues. L'installation actuelle ne permet pas de traiter le principal paramètre problématique : le carbone organique total.

Le projet de réhabilitation complète de la station de Maisonneuve (filtration, désinfection, amélioration des équipements) permettra, par ailleurs, la mise en place d'une étape de remise à l'équilibre calco-carbonique.

Ces travaux peuvent être aidés financièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental du Gard car inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve à Génolhac : 565 800,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	87 500,00 € HT*	15,46 %**
Conseil Départemental du Gard	12 500,00 € HT*	2,21 %**
<b>Sous total HT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>17,67 %**</b>
Alès Agglomération	465 800,00 € HT	82,33 %**
<b>TOTAL HT</b>	<b>565 800,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

\*\*pourcentage arrondi

**Monsieur le Président** propose d'approuver les travaux de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve à Génolhac dont le coût prévisionnel s'élève à 565 800 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**28. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif situé sous la RD 243 - Grand'Rue et rue de Cayenne - Commune de La Vernarède**

Le diagnostic d'assainissement de l'Ex-Pays Grand'Combien, finalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence la vétusté du collecteur d'eaux usées en amiante-ciment situé sous la RD 243 (Grand'Rue et rue de Cayenne) sur la commune de La Vernarède.

La réhabilitation de ce réseau d'eaux usées permettra d'éliminer les entrées massives d'eaux claires parasites et d'améliorer par conséquent, de manière notable, le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Coût estimatif du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif situé sous la RD 243 (Grand Rue et rue de Cayenne), sur la commune de La Vernarède : 1 201 280,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	840 896,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	120 128,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>961 024,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	240 256,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 201 280,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réhabilitation de ce réseau d'eaux usées sur la commune de La Vernarède dont le coût prévisionnel s'élève à 1 201 280 €.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**29. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif - Action D5 - Chemin de la Madeleine - RD246 - Commune de Boisset et Gaujac**

Le diagnostic d'assainissement de la commune de Boisset et Gaujac, réalisé par le bureau d'études Alizé Environnement, a mis en évidence la vétusté des collecteurs d'eaux usées, situés sur le chemin de la Madeleine (RD 246).

Leur réhabilitation permettra d'éliminer une part non négligeable d'eaux claires parasites et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Boisset et Gaujac.

De plus, il convient d'intervenir sur ces réseaux d'eaux usées afin de mutualiser et limiter leur coût de réhabilitation en coordonnant ces travaux avec ceux relatifs au renouvellement des conduites structurantes d'alimentation en eau potable.

Coût estimatif du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif du chemin de la Madeleine (action D5), sur la commune de Boisset et Gaujac : 100 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	30 000,00 € HT*	30 %
Conseil Départemental du Gard	30 000,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 %</b>
Alès Agglomération	40 000,00 € HT	40 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réhabilitation de ce réseau d'assainissement collectif sur la commune de Boisset et Gaujac dont le coût prévisionnel s'élève à 100 000 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**30. Assainissement collectif, poste de refoulement des eaux usées : acquisition d'une parcelle cadastrée section B n°2393 - commune de Sénéchas**

Alors qu'il était encore compétent en assainissement, le SIVOM des Hautes Cévennes a engagé des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Sénéchas, au niveau du lieu-dit "les Champs" - quartier de Martinenches.

Ces travaux ont nécessité la mise en place d'un poste de refoulement pour renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Génolhac.

Cet ouvrage ayant été positionné sur une parcelle privée, il convient qu'Alès Agglomération régularise la situation foncière de cette opération par l'acquisition d'une partie du terrain concerné.

Après discussions et négociations, et compte-tenu du caractère d'intérêt général du projet, une cession à l'euro symbolique du tènement foncier a été convenue avec les propriétaires.

**Monsieur le Président** propose d'acquérir cette parcelle de 13 m<sup>2</sup> sur la commune de Sénéchas à l'euro symbolique.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**31. Sécurisation de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet - Communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé**

La conduite de production d'eau potable du captage du Moulinet, alimentant les communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé, est située pour partie dans les berges de la Cèze au droit de la commune de Saint-Ambroix.

Du fait de sa localisation, elle a été à plusieurs reprises endommagée et fragilisée lors d'évènements météorologiques particulièrement importants, notamment ceux des mois de mars et avril 2024.

Face à ces constats, il apparaît indispensable de déplacer cette conduite afin qu'elle ne soit plus soumise aux aléas climatiques et à l'érosion des berges. Le but étant de pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des 2 700 habitants des communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de :

- l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements (DSEC) de l'État.

Coût estimatif du projet de sécurisation de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet - Communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé : 531 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	265 500,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	53 100,00 € HT*	10 %
État	106 200,00 € HT*	20 %
<b>Sous total HT</b>	<b>424 800,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	106 200,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>531 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la sécurisation des réseaux d'eau potable de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet dont le coût prévisionnel s'élève à 531 000 €.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**32. Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale en remplacement de la station d'épuration de l'Habitarelle et raccordement des systèmes d'assainissement de Cendras et de la Favède**

Selon le schéma directeur d'assainissement de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, les stations d'épuration de l'Habitarelle, Cendras et la Favède sont vieillissantes, présentent de nombreux dysfonctionnements et ne respectent plus la réglementation en vigueur en matière d'assainissement. Le traitement de l'Habitarelle est, par ailleurs, listé dans la procédure contentieuse engagée par la commission européenne.

Leur renouvellement doit donc être projeté et la construction d'une station d'épuration intercommunale pour ces trois systèmes d'assainissement apparaît être techniquement le scénario le plus réaliste et adapté aux contraintes du territoire.

Du fait de la procédure contentieuse, cette opération doit être engagée le plus rapidement possible.

Elle est inscrite dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'État qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Coût estimatif du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale en remplacement de la station d'épuration de l'Habitarelle et de raccordement des systèmes d'assainissement de Cendras et la Favède : 18 317 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	9 158 500,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	5 495 100,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>14 653 600,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	3 663 400,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>18 317 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 317 000 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **IX - ENVIRONNEMENT URBAIN**

### **33. Fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets**

Alès Agglomération s'est lancée de façon dynamique dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre il a été acté d'aider les Communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule. Cette aide est plafonnée à 50 % du montant hors taxe (toutes aides confondues).

#### **La Grand'Combe**

##### **Adaptation d'un matériel de transport pour l'acheminement des encombrants**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 9 800 €. Aucune subvention n'est attendue.

**Conformément à la délibération C2021\_10\_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 4 900 €.**

#### **Saint Césaire de Gauzignan**

##### **Acquisition d'un matériel de transport pour l'acheminement des encombrants**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 21 867,25 €. Aucune subvention n'est attendue.

**Conformément à la délibération C2021\_10\_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 10 933 €.**

#### **Saint Sébastien D'Aigrefeuille**

##### **Acquisition d'un matériel de transport pour l'acheminement des encombrants**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 38 200 €. Aucune subvention n'est attendue.

**Conformément à la délibération C2021\_10\_13 et ses annexes, le montant du fonds de concours accordé pour cette acquisition s'élève à la somme de 15 000 €.**

**Monsieur le Président** propose d'approuver le versement de ces fonds de concours pour trois dossiers pour un montant total de 30 833 €.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**



## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### X - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

#### 34. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025

La mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

**Monsieur le Président** propose d'octroyer les subventions suivantes aux diverses associations ou organismes au titre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) :

<b>Subventions PEdT année scolaire 2024/2025 Alès Agglomération</b>		
<b>Association ou Organisme Bénéficiaire</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Subvention 2024</b>
Animalin	Ferme itinérante en faveur du public 0/11 ans	5 931 €
Diptyk	Réalisation d'objets artistiques auprès du public 3/11ans	8 692 €
1001 Mémoires	Atelier autour du conte et du langage	6 000 €
	Balades contées	4 320 €
Le Salto	Atelier de cirque en faveur du public petite enfance	6 000 €
	Atelier de cirque pour les enfants et les jeunes	4 850 €
Les Amis de Magali	Découverte du monde animal	1 200 €
Ouverture	Développer le sens artistique des enfants	1 200 €
Mon Porte Bonheur	Atelier de motricité adapté au public petite enfance	3 211 €
Le Cratère	Participation du public à une représentation théâtrale	1 990 €
École du Yoga	Atelier de Yoga auprès d'enfants âgés de 0 à 3 ans	2 100 €
Le Kiosque	Semaine des cultures urbaines	3 800 €
À Corps Pluriel	Atelier de musique pour un public petite enfance	3 390 €
À Deux Mino	Éveil culturel	810 €
Office Municipal des Sports	Stage sportif en faveur du public 3/11 ans	7 220 €
All Style	Ateliers de breakdance en faveur du public 6/10 ans	1 800 €
SUSDSP	Formation des jeunes aux gestes de premiers secours	1 760 €
MNE	Ateliers sur la nature	800 €
Mobil Sport 30	Ateliers sportifs	1 680 €
<b>TOTAL</b>		<b>66 754 €</b>

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### 35. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

**Monsieur le Président** propose d'octroyer les subventions suivantes aux diverses associations ou organismes au titre du Programme de Réussite Éducative :

Association	Action	Montant attribué
Théâtre de la Réplique	Accompagnement théâtral	1 350 €
Les clés de la réussite	Encadrement d'ateliers	36 200 €
Les clés de la réussite	Soutien à domicile	27 000 €
École des Mines	Tutorat	6 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>71 080 €</b>

**Madame Geneviève BLANC, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune d'Anduze**, demande si la subvention pour l'association Angéline Cavaillé a bien été retirée de la liste comme convenu en comité de pilotage ?

**Monsieur le Président** confirme que c'est bien le cas, le problème se posait sur le financement qui était pour la commune et pour une compétence qu'elle n'a plus, il faudra sûrement passer par une convention de gestion et non pas par une subvention.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### XI - TEMPS LIBRE

#### 36. Demande de subventions – Travaux de rénovation de l'éclairage sportif et passage en LED du stade Pierre Pibarot à Alès

L'éclairage sportif du stade Pierre Pibarot répond actuellement au minima des normes de la Fédération Française de Football (FFF), mais le vieillissement du système et les nombreuses pannes peuvent remettre en question le classement de l'installation.

Les sources lumineuses de type iodure métallique sont vieillissantes voir non fonctionnelles. Or ces sources lumineuses ne sont plus produites par les fabricants.

Il est donc proposé de rénover l'ensemble des sources lumineuses en iodure métallique par des sources LED.

La FFF a mis en place un Fond d'Aide au Football Amateur qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. La création ou la mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (projecteurs LED obligatoires) fait partie des projets éligibles à une aide financière. L'aide accordée est limitée à 20% du montant HT du projet et plafonnée à un montant de 15 000 €.

Coût estimatif de l'opération : 110 448,00 € HT

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>Organismes</b>	<b>Montants en €</b>	<b>% (±)</b>
Fédération Française de Football	15 000,00 €	14 %
<b>Sous total</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>14 %</b>
Alès Agglomération - autofinancement	95 448,00 €	86 %
<b>TOTAL</b>	<b>110 448,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage sportif en LED du stade Pierre Pibarot à Alès, dont le coût prévisionnel s'élève à 110 448,00 € HT.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**37. Demande de subvention au Fond régional d'aide à la restauration pour les musées (FRAR)**

Dans le cadre de sa politique de conservation et de ses labels "Musée de France", le service des musées d'Alès Agglomération fait chaque année une demande d'aide à la restauration d'œuvres de ses collections.

Il s'agit cette année de restaurer des 5 pièces textiles des collections de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles pour la somme de 8 885 € subventionné à 25% par la DRAC et 25% de la Région.

Coût estimatif du projet : 8 885 € TTC

Plan de financement du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% (±)</b>
FRAR (État et Région)	4 442 €	50 %
Alès Agglomération	4 443 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 885 € HT</b>	<b>100 %</b>

**Monsieur le Président** profite de cette délibération pour les informer que dans le cadre de la culture ils ont fait un partenariat avec un sculpteur international domicilié à Alès, Monsieur Ali SALEM. Ils ont organisé un symposium derrière le fort Vauban avec la construction de sculptures faites par des sculpteurs égyptiens. Ces sculptures resteront propriété de l'Agglomération et seront exposées.

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette demande de subvention.

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**38. Demande de subvention 2024 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et au Parc National des Cévennes – Projet ethnologique « Cévennes contemporaines - phase 1 »**

Dans le cadre de la politique culturelle et scientifique du musée Maison Rouge, il a été convenu avec le comité scientifique du musée de mener sur plusieurs exercices une étude ethnographique sur les Cévennes contemporaines.

Ce projet a vu plusieurs jeunes ethnologues proposer une problématisation de cette thématique au conseil scientifique, qui a choisi de garder une jeune chercheuse en thèse qui travaille depuis plusieurs mois sur la question.

Il est prévu de faire 2 demandes d'aides de subvention sur ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 22 350 €, une de 8000€ à la DRAC Occitanie et une de 5000€ au Parc National des Cévennes. Cette étude verra également une phase 2 se décliner sur l'année 2025.

Le coût estimatif global de l'opération est de 22 350 €

Plan de financement du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% (±)</b>
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	8 000 €	36 %
Parc National des Cévennes	5 000 €	22 %
Communauté Alès Agglomération	9 350 €	42 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 350 €</b>	<b>100 %</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette demande de subvention.

**Votants : 67**

**Pour : 67 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**XII - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**39. Subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires**

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables et la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1370 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 18 096 088 €, dont 5 005 698 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver 145 subventions pour un montant de 19 200 €.

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
1	LASSALLE	Patrick	ALES	200 €
2	TEISSIER	Denis	ALES	200 €
3	GIRAY	Elodie	ALES	200 €
4	MAZOYER	Véronique	ALES	200 €
5	ROSSO	Frédéric	ALES	200 €
6	TEISSIER	Daniel	ALES	200 €
7	CHABERT	Patrick	ALES	200 €
8	NOUVEL	Yves	ALES	200 €
9	CREGUT	Eric	ALES	200 €
10	CREGUT	Eric	ALES	200 €
11	BILLARD	Christian	ALES	200 €
12	DUSSERE	Jean-Charles	ALES	200 €
13	MONNET	Thierry	ALES	200 €
14	IMMEL	Ouahida	ALES	200 €
15	TESTUT	Serge	ALES	200 €
16	PIERREL	Régine	ALES	200 €
17	NOYER	Grégory	ALES	200 €
18	BARGETON	Laurent	ALES	200 €
19	POLI	Jean-Luc	ANDUZE	200 €
20	VIEILLEDENT	Sylvie	BAGARD	200 €
21	VANDERBEKE	Nicolas	BAGARD	200 €
22	RODIERE	Eric	BAGARD	200 €
23	SPITZ	Vincent	BAGARD	200 €
24	HERMET	Laëtitia	BAGARD	200 €
25	ROCHETTE	Julien	BAGARD	200 €

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
26	CHAMBON	Emilie	BAGARD	200 €
27	CAPASSO	Julien	BAGARD	200 €
28	FLOHR	Jean-Marc	BAGARD	200 €
29	LEBAS	Annie	BOISSET ET GAUJAC	200 €
30	RUEZ	Jacques	BOISSET ET GAUJAC	200 €
31	CABRIT	Sébastien	BOISSET ET GAUJAC	200 €
32	PAULON	Franco	BOISSET ET GAUJAC	200 €
33	CATHELOT	Jean-Simon	BOISSET ET GAUJAC	200 €
34	VELLA	Jean	BOISSET ET GAUJAC	200 €
35	AUGEIX	Lucien	BOISSET ET GAUJAC	200 €
36	MALLET	Pierre	BRANOUX LES TAILLADES	200 €
37	MALLET	Patrick	BRANOUX LES TAILLADES	200 €
38	POCHERON	Anthony	CENDRAS	200 €
39	FABRE	Armelle	CENDRAS	200 €
40	ALBERTINO	Véronique	CENDRAS	200 €
41	RUEZ	Patrice	CORBES	200 €
42	GRAS	Lionel	DEAUX	200 €
43	VEYRON	Bruno	DEAUX	200 €
44	LEIDIER	Roland	DEAUX	200 €
45	DA SOUZA	Jean	DEAUX	200 €
46	ROUILLARD	Josselin	GENOLHAC	200 €
47	MEYNIER	Guillaume	LA GRAND COMBE	200 €
48	SPEZIALE	Eric	LA GRAND COMBE	200 €
49	DUMAS	Michel	LA GRAND COMBE	200 €
50	BASTIDE	Catherine	LAVAL-PRADEL	200 €
51	AMAT	Richard	LAVAL-PRADEL	200 €
52	CASTANET	René	LAVAL-PRADEL	200 €
53	FACHARD	Emmanuel	LES MAGES	200 €
54	BADAOUI	Zoubir	LES MAGES	200 €
55	BILSKI	Raymond	LES MAGES	200 €

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
56	LEGAL	Jordy	LES SALLES DU GARDON	200 €
57	BENOIT	Sébastien	LES SALLES DU GARDON	200 €
58	LLANEZA	Florian	LEZAN	200 €
59	MONTIGNY	Mathias	MIALET	200 €
60	COSTE	Nathalie	MONS	200 €
61	BELLEGARDE	Régis	MONS	200 €
62	DURAND	Eric	MONS	200 €
63	VALENZUELA	Eric	MONS	200 €
64	GALLIEN	Laurent	MONS	200 €
65	GROLLEAU	Marc	MONS	200 €
66	BOISSET	Thierry	MONS	200 €
67	BRUN	Fabrice	MONTEILS	200 €
68	LEIDIER	Roland	MONTEILS	200 €
69	LUCIANI	Thierry	NERS	200 €
70	NOUALLET	Alain	NERS	200 €
71	BONHOMME	Isabelle	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
72	VINCENT	Fernand	ROUSSON	200 €
73	CORDOU	Michel	ROUSSON	200 €
74	THIBAUD	Christian	ROUSSON	200 €
75	DEMAZURE	Thierry	ROUSSON	200 €
76	PAGES	Carole	ROUSSON	200 €
77	GERARD	Patrice	ROUSSON	200 €
78	SCHURCH	Alexandra	ROUSSON	200 €
79	LOPEZ	Sébastien	ROUSSON	200 €
80	ROUZEE	Sébastien	ROUSON	200 €
81	CASALEGNO	Loïc	ROUSSON	200 €
82	LAFFONT	Kévin	ROUSSON	200 €
83	AMIOT	Olivier	ROUSSON	200 €
84	LOPEZ	Pierre	ROUSSON	200 €
85	GUYON	Huguette	ROUSSON	200 €

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
86	PALMIER	Julien	SALINDRES	200 €
87	ASTRUC	Benoit	ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	200 €
88	ULLERN	Yoann	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
89	ROCHETTE	Daniel	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
90	ROSSO	Eric	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
91	ZIMMERMANN	Pascal	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
92	MOURGUES	Michel	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
93	LOPEZ	Christian	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
94	BENKEMOUN	David	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
95	BELKHITER	Ghozlane	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
96	CELLIER	Cédric	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
97	PELLEREI	Jean-Pierre	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
98	DAVID	François	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
99	FONTUGNES	Sébastien	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
100	FINET	David	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
101	DUMAZERT	Sylvie	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
102	LELOUP	Fabien	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
103	WUCHER	Chantal	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
104	OLIVE	Marie-Paule	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
105	ROUZEE	Pascal	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
106	MARTINEZ	Patrice	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
107	QUILLES	Guillaume	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
108	ZILLIOX	Tyffani	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
109	AUDIGIER	Anne-Marie	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
110	HONORE	Jean-Marc	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
111	GERVY	Michel	ST JEAN DE VALERISCLE	200 €
112	GUILLET	Arnaud	ST JEAN DU GARD	200 €
113	LARGUIER	Jean-Marc	ST JEAN DU GARD	200 €
114	BLEUSE	Frédéric	ST JEAN DU GARD	200 €
115	SPEZIALE	Mélanie	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €



	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
116	CACHON	Damien	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
117	VANDERBEKE	Frédéric	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
118	AURAND	Michel	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
119	SPEZIALE	Alain	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
120	MUT	Gislaine	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
121	SEIGNOUR	William	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
122	RULLAND	Florian	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
123	VOLPILLIERE	David	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
124	BOUZIGE	Jacques	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
125	ROMEUR	Laurent	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
126	CHOLVY	José-Pierre	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
127	BONNET	Michel	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
128	HAON	Patrick	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
129	BERTRAND	Patrick	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
130	MASSEGUIN	Jean-Luc	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
131	SEIGNOUR	Didier	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
132	LELIAS	Marc-Antoine	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
133	CHEYREZY	Jean-Michel	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
134	MERCIER	Sylvie	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
135	PRUDHOMME	Pascal	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
136	BALLADUR	Frédéric	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
137	MAKHLOUF	Aïssa	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
138	MARCHAND	Eric	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
139	CAPELLE	Daniel	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
140	CAPLIEZ	Christine	ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	200 €
141	WILLEBOIS	Michel	STE CECILE D'ANDORGE	200 €
142	ROUQUETTE	Serge	STE CECILE D'ANDORGE	200 €
143	DURAND	David	STE CECILE D'ANDORGE	200 €
144	ZEHR	Joseph	TORNAC	200 €
145	LISLE	Franck	TORNAC	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
TOTAL				29 000 €

**Monsieur le Président** propose de rectifier deux erreurs de saisie de noms dans la délibération B2024\_02\_20

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	BENOIT	Dany	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
2	BERAUT	Nadia	ROUSSON	200 €
TOTAL				400 €

**Votants : 67**  
**Pour : 67 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**